



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

- Procès-verbal de séance -

(article L.2121-15 du CGCT)

Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE-SUR-COISE s'est réuni à la mairie le 12 mars 2026, à 20 h 30, sous la présidence de Madame Christiane BOUTEILLE, Maire.

13 membres étaient présents : Mme Christiane BOUTEILLE, M. Olivier CAUMEIL, Mme Bernadette GUIRONNET, M. Vincent LE GOFF, M. Jean Michel GUINAND, M. Ludovic FLÉCHET, M. Michel RIZOUD, M. Guy JACOUD, Mme Patricia BISSARDON, M. Damien RABOUTOT, M. Rémi VÉRICEL, M. Baptiste BORDET, Mme Corinne MARQUET

1 membre était absent, excusé : M. Rémy SAUBIN

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M. Vincent LE GOFF

Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2025 ;
- Approbation du compte administratif 2025 ;
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;
- Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 ;
- Vote du budget primitif 2026 ;
- Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de la nomenclature comptable M57 ;
- Questions diverses ;
- Rapport des commissions ;
- C.R. de réunions.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 février 2026.

1) Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2025.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter l'ensemble des pièces comptables de l'exercice 2025 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2025 du receveur.

2) Approbation du compte administratif 2025.

Madame le Maire présente à l'Assemblée le compte administratif de l'exercice 2025 et, après avoir pris part à la discussion, quitte un instant la séance pour permettre la mise au vote. Monsieur Olivier CAUMEIL, 1er adjoint, est désigné Président de séance pour le vote du compte administratif 2025. Il fait état des résultats de l'exercice, à savoir :

SECTIONS	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER
Dépenses Investissement	174 619,00 €	88 977,42 €	79 354,00 €
Recettes Investissement	174 619,00 €	105 791,54 €	1,00 €
<i>Excédent de clôture cumulé</i>		<i>16 814,12 €</i>	
<i>Besoin de financement</i>			<i>- 79 353,00 €</i>
Dépenses Fonctionnement	445 272,58 €	337 794,37 €	
Recettes Fonctionnement	445 272,58 €	441 104,06 €	
<i>Excédent de clôture cumulé</i>		<i>103 309,69 €</i>	

Le conseil municipal adopte à 12 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention » le compte administratif tel que présenté.

3) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Madame le Maire rappelle que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 103 309,69 € et, sur sa proposition, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de l'affecter de la façon suivante :

- Affectation en réserve (article 1068) 62 538,88 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) 40 770,81 €

4) Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

L'état FDL 2026 n'étant pas encore disponible, Madame le Maire présente une simulation avec une augmentation des taux de l'ordre de 1,5 %, telle que proposée par la commission des finances, réunie le 10 mars dernier.

Le conseil municipal, favorable, vote, à l'unanimité des membres présents, au titre de 2026, les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....24,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....40,24 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres.....14,83 %

5) Vote du budget primitif 2026.

Madame le Maire fait état des prévisions qui représentent pour la section de fonctionnement un total de 376 824,81 €. Il est repris pour la plupart des comptes la prévision budgétaire de 2025, mais des ajustements sont malgré tout nécessaires, tant à la hausse qu'à la baisse. Un virement en section d'investissement est inscrit à hauteur de 34 954 €.

S'agissant des recettes, elles comptabilisent principalement le produit des contributions directes, la dotation globale de fonctionnement estimée à 67 000 €, et le report de l'excédent pour 40 770,81 €.

Outre la reprise des restes à réaliser en investissement, il est prévu le complément de crédits nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement de la MAM, soit 230 182 €. Pour faire face à la dépense importante, sont inscrits en recette le solde de la subvention du Département du Rhône au titre du partenariat territorial 2025, soit, 27 900 €, ainsi qu'un emprunt à hauteur de 183 000 €. Les dépenses financières comptabilisent le remboursement du capital de la dette pour 26 700 € et le versement d'une avance sur commande d'immobilisation dans le cadre du marché de travaux de la MAM. Les recettes financières reprennent l'excédent d'investissement de 2025, l'excédent de fonctionnement capitalisé, le virement de la section de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre ainsi à la somme de 338 436 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 tel que présenté.

6) Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Aussi, elle propose donc au conseil municipal, qui accepte, de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, soit 25 640,31 € pour le fonctionnement et 25 127,70 € pour l'investissement.

7) Questions diverses.

Néant.

8) Rapport des commissions.

- commission « personnel » du 9 mars : point sur l'organisation du travail et les relations entre agents et agents / élus ; arrêt maladie prolongé pour un agent contractuel qui nécessite son remplacement par un agent intérimaire jusqu'au 17 mars ; nécessité de faire appliquer strictement le règlement du service de garderie.

9) C.R. de réunions

- commissions communautaires « culture » et « tourisme - loisirs » : bilan du mandat écoulé.

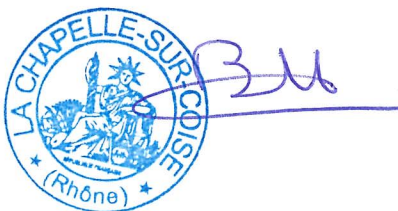
La séance est levée à 22 h 15.

Le présent procès-verbal a été approuvé lors de la séance du 24 mars 2026.

Vincent le GOFF
Secrétaire de séance



Christiane BOUTEILLE
Maire



Publié le 24 mars 2026